

Montréal, le 31 janvier 2025

Aux membres de la Commission des transports et de l'environnement de
l'Assemblée nationale du Québec
Direction des commissions parlementaires
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
3e étage
Québec (Québec) G1A 1A3

Objet : Projet de loi 81 : Loi modifiant diverses dispositions en matière d'environnement (omnibus 2024)

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la consultation publique entourant le projet de loi 81 modifiant diverses dispositions en matière d'environnement (omnibus 2024), Réseau Environnement souhaite vous faire part de nos observations et recommandations concernant certaines thématiques abordées dans le projet de loi.

Thème 3 : Conciliabilité réglementation municipale et provinciale

Réseau Environnement considère que l'allègement proposé est très positif pour les municipalités qui peuvent être porteuses d'innovation à plus petite échelle et à proximité des citoyens par l'adoption de règlements parfois plus sévères, mais aussi complémentaires à la réglementation provinciale, ce qui représente un gain pour l'autonomie municipale (principe de subsidiarité) et le développement des meilleures pratiques environnementales.

Réseau Environnement tient toutefois à noter que les différences réglementaires entre les municipalités peuvent constituer un défi important pour la réalisation de certains projets touchant plusieurs municipalités ou réalisés dans différentes juridictions. Considérant cet aspect, nous croyons alors qu'il importe que les initiatives prometteuses puissent être appuyées, voire harmonisées entre municipalités et MRC ou par la législation provinciale. Par exemple, comme c'est le cas pour les objets à usage unique visés dans le projet de loi 81. Il importe de faciliter la transition vers un mode durable pour l'ensemble des parties prenantes, et cela passe évidemment par une facilité d'application réglementaire uniformisée pour les entreprises.

De plus, lorsqu'un règlement municipal est complémentaire à un règlement provincial, plusieurs membres sont d'avis qu'un processus de consultation devrait être en place, à l'instar de la réglementation provinciale, afin de permettre aux différentes parties prenantes de commenter et d'émettre des recommandations sur ces règlements.

Thème 4 – Matières résiduelles

Réseau environnement accueille favorablement les nouveaux pouvoirs réglementaires qui seraient octroyés au ministre et nécessaires à l'optimisation de la gestion des matières résiduelles.

- Interdire notamment la commercialisation, la mise en marché et la distribution de certains produits à usage unique - LQE (53.28)

Réseau Environnement est favorable avec une telle mesure, mais tient à souligner qu'une alternative durable doit exister et qu'il est nécessaire de travailler à la création de débouchés, tout en évitant un effet rebond où les gains environnementaux attendus seraient annulés dû à un manque d'alternative ou par un changement de comportement qui serait plus néfaste que la solution apportée.

- Obliger la récupération ou la valorisation de biens invendus. LQE (53.29.1)

Réseau Environnement accueille favorablement l'amélioration de la gestion des biens invendus. Toutefois, nous recommandons qu'en plus de la récupération et de la valorisation, il serait important de mettre de l'avant la notion de réemploi et de promouvoir davantage le 3RVE. Nous sommes d'avis qu'il est bénéfique de favoriser et faciliter, voire encourager le développement de nouvelles filières qui créent le réemploi.

Nous tenons de plus à souligner que l'information et la sensibilisation sont des leviers essentiels au changement comportemental des citoyens et nous considérons qu'il est nécessaire qu'en plus de miser sur de nouveaux pouvoirs réglementaires, qu'il faille appuyer ces changements avec des campagnes de communication favorisant des changements de comportements durables et l'autonomie des citoyens.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre lettre et nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.



M. Mathieu Laneuville, ing., M.Sc.A.
Président-directeur général
Réseau Environnement